

AUTORISATION PHOTOS 2022/2023

pour les actions de communication de l'école

Les informations recueillies sur ce document sont ensuite enregistrées dans un fichier informatisé par l'école Notre-Dame dans le but de recueillir les données administratives nécessaires à la scolarisation de votre enfant. Elles sont conservées durant toute sa scolarité. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le chef d'établissement. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet.

Monsieur et/ou Madame.....

Parents de : en classe de
..... en classe de
..... en classe de
..... en classe de

autorise(nt) l'école Notre-Dame

n'autorise(nt) pas l'école Notre-Dame

- A reproduire ou représenter – pour ses actions de communication – les films, travaux et productions de mon (mes-nos) enfant(s) réalisés dans le cadre de ses (leurs) activités scolaires.
- A mettre sur le site de l'école des photos destinés à illustrer certains évènements, actions ou projets et qui pourraient montrer mon ou mes enfant(s) dans une activité scolaire.

Nous avons noté qu'aucune photo individuelle ne sera mise sur le site. Si, pour une raison particulière (valorisation d'un résultat, d'une performance), l'école souhaitait mettre en évidence mon (mes-nos) enfant(s), une demande spécifique d'autorisation sera faite par le directeur de l'école.

Fait à le

Signature du Responsable 1

Signature du Responsable 2